



Suivez-nous !

Nous vous rappelons que vous pouvez nous suivre tous les jours sur [twitter](#), plusieurs fois par semaine sur [facebook](#) et sur le site numérique de notre journal : [www.a-part-entiere.fr](#). Adhérent-e-s de notre association, vous souhaitez connaître nos revendications, nos actions ou bien encore nos réussites juridiques aux côtés des accidentés de la vie. Connectez-vous et réagissez, échangez et partagez avec nous. Voici les moyens les plus sûrs et réguliers pour partager avec nous et mieux nous connaître. Nous ne pouvons agir que parce que vous nous soutenez par votre cotisation. Maintenant vous avez aussi de multiples possibilités pour échanger avec nous et nous lire, tous les jours et participer encore plus directement à nos actions en commentant, partageant et aimant. De bons compléments à Infos Fnath, que vous recevez tous les mois et À Part Entière tous les trimestres.

Revendications



Clap de fin

L'élection présidentielle se termine. L'occasion de faire un bilan des actions menées par l'association. La FNATH a pu avoir des contacts avec 8 candidats, dont les 5 premiers. Cela nous a permis de développer nos arguments pour développer une société plus solidaire ne laissant pas sur le bord de la route les personnes accidentées de la vie et malades.

Accès aux droits



AAH ou ASPA ?

Depuis le 1er janvier 2017, les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80%, n'ont plus l'obligation de faire valoir leurs droits à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) pour conserver leur prestation d'AAH au-delà de l'âge légal de départ à la retraite.

Vie de l'association



C'est décidé, je pars en vacances !

La FNATH vous propose à travers FNATH-Services un panel de partenaires qui vous offrent des destinations de rêves à des prix préférentiels, cumulables, avec certaines promotions. VVF Villages, BELMABRA, CAMPEOLE, HOMAIR et COSTA CROISIERES, partenaires de la FNATH, tiennent à la disposition de nos adhérents un catalogue.

Chaque candidat a ainsi développé des promesses pour les personnes handicapées, qui n'ont jamais été aussi présentes dans les débats, même s'il faut évidemment regretter que les débats et promesses soient restés pour le moins superficiels, de la part de tous les candidats. En revanche, la santé au travail, la prévention et l'indemnisation des accidents du travail et maladies professionnelles ont été oubliées. Dès la fin des élections, notre association prendra contact avec tous nos nouveaux interlocuteurs. À suivre. Retrouvez les revendications de l'association: www.fnath.org

Avant cette date, et puisque l'AAH a toujours été une « prestation subsidiaire », les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) pouvaient valablement contraindre les personnes percevant l'AAH de demander en priorité l'ASPA en complément de leur pension de retraite. Le bénéficiaire d'une AAH au taux de 80 % n'est donc plus dans l'obligation de demander l'ASPA en complément de sa petite retraite, et peut en conséquence continuer de percevoir l'AAH après 62 ans, et ce même s'il ouvre des droits à l'ASPA.

[En savoir plus](#)

Vous pourrez ainsi réaliser tous vos projets, même les plus fous ! Renseignez-vous pour partir dans les meilleures conditions. Tous nos partenaires vous accordent des remises préférentielles mais aussi des flash promotion régulièrement. Grâce à ces réductions tarifaires, le coût de votre adhésion à la FNATH sera rentabilisé dès votre premier voyage. Parlez-en aussi autour de vous !

En savoir plus :
www.fnathservices.com

A lire sur fnath.org

Vive L'UNAASS !

L'assemblée générale constitutive de l'Union nationale des associations agréées du système de santé (UNAASS), association prévue par l'article 1er de la loi de modernisation de notre système de santé afin de renforcer la légitimité et la reconnaissance de la représentation des usagers, s'est tenue le 21 mars 2017. 73 associations en sont membres à ce stade.

[En savoir plus sur a-part-entiere.fr](http://a-part-entiere.fr)

Lu à l'officiel

En cette période, différents décrets sont publiés. À noter notamment la mise en place d'un nouveau registre sur l'accessibilité des personnes handicapées à compter du 30 septembre, mais aussi de nouvelles dispositions sur la prestation de compensation et un guide de la CNSA sur le sujet. En attente aussi, un décret sur la retraite anticipée des travailleurs handicapés sur lequel nous reviendrons.